



CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Note de cadrage relative à l'épreuve écrite de
FRANCAIS

La présente note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les membres du jury, les examinateurs, les formateurs et les candidats.

INTITULE REGLEMENTAIRE DE L'EPREUVE (Décret n°2007-109 modifié) :

Une épreuve écrite de français comportant :

- à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte ;
- des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire.

Durée : 1 h 30
Coefficient : 3

Cette épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à comprendre et retranscrire les idées principales d'un texte, tout en testant ses connaissances en vocabulaire, orthographe et grammaire.

I – À PARTIR D'UN TEXTE D'ORDRE GENERAL...

A – A partir d'un texte d'ordre général...

Le texte d'ordre général n'est généralement pas un texte littéraire. Il est fréquemment en lien avec les réalités territoriales et le champ de compétences du futur adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe. Il peut notamment être issu de la presse généraliste comme de la presse territoriale.

La notion d'ordre général invite également à ne pas retenir des textes trop spécialisés qui favoriseraient les candidats exerçant un type particulier de fonctions.

Sont évités, quel que soit leur registre, des textes difficilement compréhensibles pour des candidats à un concours d'accès à un cadre d'emplois de catégorie C, à cause de leur niveau de langage ou de leur style.

Compte tenu de la durée de l'épreuve, les textes comptent généralement de 500 à 800 mots.

B - ...la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat

Ce libellé ouvre la possibilité de questions de formes très diverses, mais en lien direct avec le texte sur le fond.

Si la majorité des réponses aux questions reposent exclusivement sur l'analyse et la reformulation d'informations contenues dans le texte, rien n'interdit toutefois, pour vérifier les capacités de compréhension du candidat, que certaines questions puissent inviter le candidat à mobiliser, sur le thème du texte, quelques connaissances, liées par exemple à l'actualité, qui ne figurent pas dans celui-ci.

Quelques exemples de questions possibles :

- Le titre du texte vous semble-il bien choisi ? Pourquoi ?
- Que signifie le mot, telle expression du texte ?
- Par tel mot, on entend généralement..... : dans le texte, ce mot est-il employé avec la même signification ?
- Que veut dire l'auteur lorsqu'il dit que ?
- L'auteur donne un exemple à l'appui de telle idée : donnez deux autres exemples.
- Quels exemples tirés de l'actualité récente remettent en question telle idée de l'auteur ?

Le détail du nombre de points attribués à chaque question éclairera le candidat dans la décision de consacrer plus de temps et plus de mots à certaines réponses qu'à d'autres.

Il peut être demandé au candidat de traiter les questions dans l'ordre du sujet : dans ce cas, le barème pourra pénaliser celui qui transgresserait cette consigne.

C - ...l'aptitude à retranscrire et à ordonner les idées principales du texte

Ce libellé souligne l'importance de l'appréciation des capacités d'analyse du candidat et de ses aptitudes à reformuler.

On peut ainsi par exemple demander au candidat :

- de reformuler en une cinquantaine de mots les idées principales de tel paragraphe ;
- d'indiquer le plan du texte ;
- de préciser où commence dans le texte la remise en cause de l'idée exposée dans tel paragraphe ;
- etc.

II - ...DES EXERCICES DESTINES À EVALUER LES CAPACITES DU CANDIDAT EN VOCABULAIRE, ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE

Le libellé réglementaire de l'épreuve distingue nettement deux axes : compréhension d'une part, exercices d'autre part.

Rien n'empêche de concevoir les exercices à partir d'un texte, mais ils peuvent également en être totalement distincts.

A – Le vocabulaire

Là encore, un lien doit être recherché entre les mots dont le sens est demandé et les connaissances nécessaires à l'exercice des missions d'un fonctionnaire territorial de catégorie C.

On peut mesurer les connaissances en vocabulaire en demandant par exemple des homonymes, des synonymes, des antonymes, des définitions.

Les questions pourraient par exemple, prendre les formes suivantes :

- Que signifient tel mot, telle expression du texte ?
- Par tel mot, on entend généralement... : dans le texte ce mot est-il employé avec la même signification ?
- Employez le mot au sens figuré dans une phrase
- etc.

B – L'orthographe

Les exercices visent à mesurer les connaissances du candidat en orthographe, qu'il s'agisse d'orthographe lexicale ou d'orthographe grammaticale.

Ils peuvent prendre la forme de petits textes comportant des erreurs et dont l'orthographe exacte doit être rétablie.

C – La grammaire

Les questions de grammaire viseront à favoriser le raisonnement et la mise en pratique des règles régissant l'usage, oral ou écrit, de la langue.

En l'absence de programme réglementaire, et sans que celui-ci puisse en aucune façon constituer un programme réglementaire dont le candidat pourrait se prévaloir, on peut s'arrêter aux bases de la grammaire enseignée au collège.

Les compétences qui devront être maîtrisées par les candidats sont les suivantes :

- Savoir utiliser la conjugaison et la concordance des temps en se situant dans le présent, le passé et le futur ;

- Savoir passer de la voix active à la voix passive et vice-versa ;
- Savoir maîtriser les types de phrases (interrogative, impérative, déclarative) et les formes de phrase (affirmative et négative) ;
- Savoir maîtriser le passage d'un discours direct à un discours indirect (changement de personnes, de temps, d'expressions spatio-temporelles) ;
- Savoir identifier et utiliser les liens logiques dans une phrase ou un paragraphe (cause, conséquence, but, condition, opposition)

A titre d'exemples, il pourra notamment être demandé au candidat de :

- repérer et identifier des déterminants (articles définis, indéfinis, partitifs/adjectifs possessifs, démonstratifs, indéfinis) ;
- repérer des noms, pronoms, adjectifs qualificatifs et adverbes dans un texte, préciser la nature de ces mots, donner leur fonction dans la phrase ;
- analyser la conjugaison d'un verbe (voix, temps, mode), conjuguer ce même verbe à d'autres formes ;
- repérer et analyser un système de propositions indépendantes juxtaposées ou coordonnées dans une phrase ;
- analyser une séquence avec proposition principale, propositions subordonnées complétives, circonstancielles ou relatives ;
- etc.

III – UN BAREME DE CORRECTION GENERAL

Dans la logique des éléments de cadrage ci-dessus, des erreurs de syntaxe et d'orthographe peuvent être pénalisées ainsi que la présentation d'ensemble.